

Démarche : Demande d'autorisation de végétalisation des espaces publics
"Végétalisez votre façade"

Organisme : Mission patrimoine naturel

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

C'est bien connu, les espaces verts participent au bien-être des habitants, alors, pourquoi ne pas vous laisser tenter par une belle plante au pied de chez vous ?
Cette végétalisation qui doit être visible de tous et permettre ainsi de promouvoir la biodiversité.

[Vidéo de présentation de la démarche](https://www.7alimoges.tv/embed/9268/)

Information sur le demandeur

Votre demande intervient sur la commune de Limoges ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Numéro de téléphone

Adresse

Information sur la végétalisation

Ma demande concerne :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Une maison

☐ Un immeuble

Demande d'autorisation de végétalisation des espaces publics "Végétalisez votre façade"

Je souhaite pouvoir végétaliser la façade du bien dont je suis :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Propriétaire

☐ Gestionnaire dûment habilité

Adresse du bien concerné

Sélectionner une parcelle sur la carte

Pour indiquer précisément l'emplacement de votre demande sur la carte, vous avez la possibilité de dessiner un polygone, un trait ou un point.

Ou, plus simplement, vous pouvez sélectionner une parcelle :

Pour ce faire, cliquez sur le bouton "curseur" à gauche de la carte, puis sélectionnez les parcelles concernées.

Veillez sélectionner la parcelle concernée par la végétalisation :

Veillez renseigner votre disponibilité avec la collectivité

Prise de rendez-vous

L'instruction du dossier nécessite que l'administration se déplace physiquement à l'adresse du bien concerné avec votre présence.

Vous êtes plutôt disponible :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ LUNDI

☐ MARDI

☐ MERCREDI

☐ JEUDI

☐ VENDREDI

Sur les créneaux horaires :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Matin (8H-12H)

☐ Midi (12H-13H30)

☐ Après Midi (14H-17H30)

Conditions de la végétalisation

-La demande de l'intervention des services de la Ville de Limoges pour la réalisation des travaux de création d'une micro fosse de plantation sur le trottoir, ou d'autorisation de semer et/ou conserver de la végétation en pied de façade.

Demande d'autorisation de végétalisation des espaces publics "Végétalisez votre façade"
-J'accepte qu'à la survenance de la fin de la convention, quelle qu'en soit la cause ou l'origine, les plantations resteront ma propriété et m'engager à en assurer l'évacuation.

-J'accepte que, en cas d'indivision ou de démembrement de la propriété de type usufruit/nue-propriété, le demandeur sera réputé agir au nom et pour le compte de l'ensemble des personnes concernées.

-J'accepte qu'en cas de vente de la propriété, le demandeur en informera la Ville de Limoges, le nouveau propriétaire devant signer en son nom une nouvelle convention.

Informations sur les travaux

Dans certains cas les travaux peuvent être interrompus, voir abandonnés notamment dû à la présence de réseaux, et ce malgré une étude en amonts des travaux (présence gaz, électricité ...).

Protection des données :

Les renseignements communiqués feront l'objet d'un traitement par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-b (exécution d'un contrat) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin d'assurer la gestion du projet de végétalisation des espaces publics et des rues de Limoges.

Ces informations seront conservées 5 ans après la fin de la convention ou règlement définitif d'un contentieux éventuel. Elles ne seront transmises qu'aux élus et services municipaux concernés.

Vous disposez sur vos données de droits d'accès et de rectification (articles 15 et 16 du RGPD). Pour exercer ces droits, vous pouvez soit utiliser un formulaire interactif à votre disposition sur le site Internet de la Ville (rubrique « protection des données numériques »), soit adresser votre demande par courrier signé à notre Délégué à la protection des données (9 place Léon Betoulle - 87031 Limoges cedex 1).

Vous avez le droit d'adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 www.cnil.fr/fr/plaintes) si vous estimez que vos droits en matière de protection des données ont été violés.